



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

COMMUNE DE
SAINTE ANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2021

Numéro de la délibération
4^{ème} délibération

Modification du plan de financement de l'opération transition digitale

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-sept du mois de décembre, à seize heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINTE-ANNE, s'est réuni, en mairie, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Christian BAPTISTE, maire.

Convocation faite le
10 décembre 2021

Membres
en exercice : 35

Présents 25 :

M. Christian BAPTISTE, Mme Lydia FARO épouse COURIOL, M. Yves QUIQUEREZ, Mme Sylvia LAPTES, M. Francs BAPTISTE, M. Patrick SOLVET, Mme Eddie MIXTUR, M. Georges NARDIN, M. Hugues CHATEAUBON, Mme Evelyne VACHER, Mme Nicole BAZZOLI, M. Lucien GALVANI, Mme Marie-Louise ANDRE-LUBIN, Mme Maude GEOFFROY, Mme Liliane MALACQUIS, Mme Valérie HUGUES, Mme Marianne GRANDISSON, M. Fabrice DURO, M. Bruno DESIREE, M. Miguel TROUPE, M. Alain CUIRASSIER, Mme Nicole SINIVASSIN, M. Patrick GALAS, Mme Kitty COURIOL-LOMBION, M. Sébastien GAUTHIER.

DÉLIBÉRATIONS
AFFICHÉES
Le 20 décembre 2021

SAINTE-ANNE,
Le 20 décembre 2021

Représentés 08 : Mme Olivia RAMOUTAR-BADAL (représentée par Mme Sylvia LAPTES), M. Marcel KANDASSAMY (représenté par M. Yves QUIQUEREZ), Mme Mariette MANDRET épouse PASSAVE (représentée par M. Hugues CHATEAUBON), Mme Dalila MARIE-JOSEPH (représentée par M. Patrick SOLVET), M. Georges COUPPE DE K/MARTIN (représenté par M. Miguel TROUPE), M. Eric LATCHOUMANIN (représenté par Mme Lydia FARO épouse COURIOL), Mme Jeannette COURIOL (représentée par M. Patrick GALAS), M. Jacques KANCEL (représenté par Mme Kitty COURIOL-LOMBION).

Absents 02 : Mme Marie-Anièce MANNE, M. Joé SOUBARAPA.

Secrétaire de séance : Monsieur Miguel TROUPE

Le conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 septembre 2020 approuvant le plan de financement de l'opération Transition digitale ;

Considérant l'arbitrage réalisé par la région et la Direction Déléguée Europe ;

Considérant la nécessité de modifier le plan de financement de cette opération ;

Où l'exposé du maire ;

A la majorité : monsieur Patrick GALAS s'étant abstenu ;


DECIDE :

- d'approuver ainsi qu'il suit la modification du plan de financement de l'opération Transition Digitale :

BUDGET : DÉPENSES ET RESSOURCES PREVISIONNELLES				
DÉPENSES (directement liées au projet)		RESSOURCES		
Nature	Montant (HT)	Nature	Montant	%
Transition digitale	542 799,35 €	-Europe	461 379,45 €	85
		Commune	81 419,90 €	15
TOTAL DEPENSES	542 799,35 €	TOTAL RESSOURCES	542 799,35€	100

- d'autoriser le maire à solliciter une demande de financement auprès de la Cellule Europe ;
- d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Sainte-Anne
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Christian BAPTISTE



N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement. (L 2131-1 du CGCT). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site www.telerecours.fr ».